



## **COMMUNIQUE DE PRESSE - Vendredi 10 janvier 2020**

Lundi 6 janvier 2020, l'Ordre national des infirmiers a été sollicité par voie de presse (Hospimedia) pour effectuer une médiation relative au différend qui oppose l'Association nationale française des infirmiers en pratique avancée (Anfipa) et l'Union nationale des infirmiers de pratique avancée (Unipa) sur l'élection de la présidence du Conseil national professionnel des infirmiers de pratique avancée (CNP IPA). La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) a refusé d'arbitrer sur cette situation.

Le bureau du Conseil national de l'Ordre des infirmiers s'est réuni jeudi 9 janvier 2020 et étudié cette demande de médiation. Si l'Ordre des infirmiers constitue l'organisation de référence pour effectuer des conciliations entre professionnels sur des critères déontologiques, il ne peut en aucun cas intervenir dans le cadre d'un conflit entre structures. De plus, les Conseils nationaux professionnels sont des organisations qui doivent exercer leurs missions (définition du référentiel métier, développement professionnel continu, recommandations professionnelles, etc.) en toute indépendance.

L'Ordre national des infirmiers a significativement œuvré à la création des infirmiers de pratique avancée et reste très attentif à son évolution. Nous appelons les organisations concernées et leurs représentants à agir en bonne intelligence pour trouver rapidement une issue constructive au différend qui les oppose. Le concours du Conseil national professionnel des infirmiers de pratique avancée (CNP IPA) est nécessaire pour que les IPA soient intégrés aux discussions les concernant.

*« Les CNP sont par nature des structures fédératives. Ces querelles intestines ne sont pas à la hauteur des enjeux : le diplôme d'IPA est jeune et riche de promesses pour améliorer la prise en charge des patients et la coordination des soins. Les acteurs concernés doivent rapidement s'entendre afin de mettre en place un Conseil national professionnel des infirmiers en pratique avancée fort, uni et donc en mesure de mener efficacement ses missions. »*

Patrick Chamboredon, Président du Conseil national de l'Ordre des infirmiers

### **CONTACT PRESSE**

Adrien DE CASABIANCA  
Responsable relations médias  
06 30 30 34 84